

## Quels services pour les cyclistes et les piétons ?

### Descriptif de la démarche

Rendre des services permet de renforcer l'attractivité des modes alternatifs et est un bon moyen de communication en faveur des modes doux.

### Services d'entretien des vélos

Comme tout véhicule, un vélo doit être entretenu et révisé régulièrement (nettoyage, réparations, fonctionnement des phares, état des pneus et des freins, etc). L'entretien de son vélo personnel est cependant peu intéressant pour beaucoup de cyclistes. Le manque de connaissance, d'intérêt ou de temps peuvent être dissuasifs. Afin de promouvoir l'utilisation du vélo comme moyen de transport quotidien, il est nécessaire de proposer aux employés les services d'un mécanicien cycliste sur le site en leur permettant de placer leurs vélos en révision durant la journée.

Le marquage contre le vol peut aussi être envisagé : il s'agit d'une plaque d'immatriculation du vélo, qui permet de l'identifier et ainsi de dissuader le vol. Des opérations de marquage de vélo peuvent être organisées sur le lieu de travail. Le coût de marquage d'un vélo est d'environ 5€.

### Matériel pour les cyclistes et piétons

L'aide de l'entreprise en faveur des cyclistes et usagers des modes doux en général, peut également passer par l'acquisition et la distribution de matériel de sécurité à l'effigie de l'entreprise (casques, chasubles, gilets jaunes, pinces...) ou de confort (parapluies, capes...).



### Douches et vestiaires

L'offre de douches sur le lieu de travail est une mesure d'accompagnement qui offre un confort supplémentaire pour tous les employés dont le mode de déplacement est sportif ou qui sont exposés aux caprices de la météo : cyclistes et piétons. Outre les douches, il est également important d'offrir une possibilité de faire sécher ses habits, d'entreposer son matériel de douche et ses habits de rechange (casiers, vestiaire).

### Diagnostic nécessaire

Afin d'évaluer le potentiel d'une telle mesure, et de proposer une offre adaptée à la demande, une analyse du besoin est nécessaire :

- enquête mobilité : quantification et repérage des cyclistes actuels et potentiels, identification des attentes des autres salariés ;
- analyse du domicile des salariés : repérage, en fonction du domicile, des salariés pouvant utiliser quotidiennement ou occasionnellement le vélo.



## Les acteurs de l'action

### Pilote

L'entreprise doit prendre en charge la réalisation de ces infrastructures et opérations en faveur du développement du vélo.

### Partenaires financiers potentiels

Soutien de l'ADEME Ile de France et de la Région Ile de France pour les projets exemplaires. Pour la Région Ile de France, la participation est envisageable dans le cadre d'un plan d'actions global de Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE), approuvé par la Région.

## Conseils et bonnes pratiques

**Acheter, au prix de gros, du matériel pour les piétons et cyclistes** : la revente à prix préférentiels de casques de vélo, ou encore la création de parapluies d'entreprises pour les marcheurs, sont des mesures peu coûteuses et pratiques pour les usagers concernés.

**Organiser des sessions de formation au vélo** : l'appréhension et le manque de pratique de certains sont un frein à l'usage quotidien, voire occasionnel, du vélo. Des sessions de formation confort et sécurité pour le vélo existent.

### Etapas clés de l'action

- Diagnostic : détermination des besoins potentiels nécessaires pour faciliter l'usage du vélo ;
- Prise de contact avec l'ADEME ;
- Mise en place des mesures ;
- Communication.

Sources Mixtes  
Groupe de produits issu de déchets hum.  
Sécherie, traitement thermique, recyclage  
© 1998 Forest Stewardship Council



imprimé sur papier recyclé